



Création de société civile Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM GESSIEN RUE DES TERREAUX 01170 GEX déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

GERIA Camille, gérant de la société A&C JURA RIVIERA EN COURS DE FORMATION, société civile actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 18 ROUTE DE PREMANON 39400 LES ROUSSES, déclare, sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

- Associé	: GERIA Camille	
Nombre de parts	: 510	Montant versé : 510 €

- Associé	: GERIA Alexis	
Nombre de parts	: 490	Montant versé : 490 €

En conséquence, sur demande de GERIA Camille, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation.

Dans le cas où la société ne serait pas finalement immatriculée, cette somme pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur instructions conjointes de l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 18 février 2026

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé

JST16